

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 mars 1962
BP 492
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2010

DELIBERATION n° 2010/018

L'an deux mil dix, vendredi 11 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 28 mai 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Daniel RIGAUD, Conseiller général du canton de Roussillon, .

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires, 3 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur MONTEYREMARDC Christian

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RIGAUD Daniel,

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO , CURTAUD, NUCCI.

Assistait : Monsieur Jean VALLET, trésorier du Roussillonnais

Objet : Election du Président

Monsieur Daniel RIGAUD indique au Conseil syndical, qu'en raison du renouvellement partiel des représentants du Conseil régional Rhône-Alpes au sein du Syndicat mixte, il est nécessaire de renouveler le bureau du syndicat mixte, composé statutairement d'un Président, d'une Vice-Président et d'un trésorier.

Election du Président,

Sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, doyen de l'assemblée, et sous le contrôle des scrutateurs, Madame Roberte DI BIN et Monsieur Erwann BINET, l'assemblée a procédé à l'élection du Président.

Candidat : Daniel RIGAUD, Conseiller Général du canton de Roussillon,

EST ELU à l'unanimité des présents au 1er tour :

- **Monsieur Daniel RIGAUD**

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus,



Le Président,
Daniel RIGAUD
**SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS**
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 mars 1962
BF 492
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE **19.07.2010**
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE **09.08.2010**
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2010

DELIBERATION n° 2010/019

L'an deux mil dix, vendredi 11 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 28 mai 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Daniel RIGAUD, Conseiller général du canton de Roussillon, .

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires, 3 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur MONTEYREMARDC Christian

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RIGAUD Daniel,

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO , CURTAUD, NUCCI.

Assistait : Monsieur Jean VALLET, trésorier du Roussillonnais

Objet : Election du Président

Monsieur Daniel RIGAUD indique au Conseil syndical, qu'en raison du renouvellement partiel des représentants du Conseil régional Rhône-Alpes au sein du Syndicat mixte, il est nécessaire de renouveler le bureau du syndicat mixte, composé statutairement d'un Président, d'une Vice-Président et d'un trésorier.

Election du Vice-Président,

Sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, doyen de l'assemblée, et sous le contrôle des scrutateurs, Madame Roberte DI BIN et Monsieur Erwann BINET, l'assemblée a procédé à l'élection du Vice- Président.

Candidat :Francis CHARVET, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,

EST ELU à l'unanimité des présents au 1er tour :

- Monsieur Francis CHARVET

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus,



Le Président
Daniel RIGAUD
SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 mars 1962
BP 492
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2010

DELIBERATION n° 2010/020

L'an deux mil dix, vendredi 11 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 28 mai 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Daniel RIGAUD, Conseiller général du canton de Roussillon, .

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires, 3 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur MONTEYREMARDC Christian



Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RIGAUD Daniel,

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO, CURTAUD, NUCCI.

Assistait : Monsieur Jean VALLET, trésorier du Roussillonnais

Objet : Election du Trésorier

Monsieur Daniel RIGAUD indique au Conseil syndical, qu'en raison du renouvellement partiel des représentants du Conseil régional Rhône-Alpes au sein du Syndicat mixte, il est nécessaire de renouveler le bureau du syndicat mixte, composé statutairement d'un Président, d'une Vice-Président et d'un trésorier.

Election du Trésorier,

Sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, doyen de l'assemblée, et sous le contrôle des scrutateurs, Madame Roberte DI BIN et Monsieur Erwann BINET, l'assemblée a procédé à l'élection du Trésorier.

Candidat : Monsieur Gérard LERAS, Conseiller régional, conseiller spécial à la politique foncière.

EST ELU à l'unanimité des présents au 1er tour :

- Monsieur Gérard LERAS

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus,

Le Président,
Daniel RIGAUD

SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS

Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 mars 1962
BP 492
38554 Saint Maurice l'Exil cedex



Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2010

DELIBERATION n° 2010/021

L'an deux mil dix, vendredi 11 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 28 mai 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires, 3 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur MONTEYREMARD Christian

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RIGAUD Daniel,

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO, CURTAUD, NUCCI.

Assistait : Monsieur Jean VALLET, trésorier du Roussillonnais

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2009, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

1 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil syndical, sous la Présidence de Monsieur LERAS, délibérant sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel RIGAUD, Président du syndicat mixte, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2009 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	37 291,16 €	0,00 €	37 291,16 €
Recettes	193 600,00 €	0,00 €	193 600,00 €
Résultat			156 308,84 €

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 13.07.2010
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE 15.07.2010
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

Le Conseil syndical constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil syndical,
à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif de l'exercice 2009

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil syndical ,

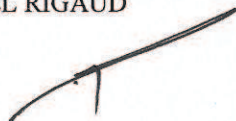
- après s'être fait présenter le compte administratif 2009 et le compte de gestion,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 09 mars 2009, date de la création du syndicat mixte au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,

déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part..

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil syndical,
après avoir entendu le compte administratif 2009 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 156 308, 84 € décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents, + d'affecter le résultat à la section fonctionnement du BP 2010, compte 002 recettes : 156 308, 84€.

Le Président,
DANIEL RIGAUD



**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 mars 1962
BP 492
38554 Saint Maurice l'Exil cedex



Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2010

DELIBERATION n° 2010/022

L'an deux mil dix, vendredi 11 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 28 mai 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires, 3 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur MONTEYREMARD Christian

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RIGAUD Daniel,

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO, CURTAUD, NUCCI.

Assistait : Monsieur Jean VALLET, trésorier du Roussillonnais

Objet : Budget 2010, Décision modificative N° 1.

Monsieur le Président expose l'objet de la décision modificative N° 1 qui a pour objet :

- d'affecter l'excédent constaté au compte administratif 2009,
- de créer un budget annexe au budget principal pour les opérations d'aménagement de la Zone Industrialo-portuaire de Salaise-Sablons.

En effet, en raison de l'assujettissement des activités du syndicat mixte, à la TVA, votée en mai 2009, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable applicables au syndicat mixte obligent la constitution d'un budget annexe.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 13.07.2010
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIEE
LE 15.07.2010
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, complétées par les explications apportées par Monsieur le Trésorier du Roussillonnais,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2009,

Vu le projet de budget annexe qui s'équilibre comme il suit en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 1 734 000, 00
- Investissement : 1 734 000, 00

Vu le projet de décision modificative du budget primitif 2010 détaillé ci dessous,

Fonctionnement		
BP 2010	DM 1	Budget 2010
Dépenses :		
194 000,00 €	72 308,84 €	266 308,84 €
Recettes		
194 000,00 €	72 308,84 €	266 308,84 €

Investissement		
BP 2010	DM 1	Budget 2010
Dépenses		
1 500 000,00 €	-1 500 000,00 €	0,00 €
Recettes		
1 500 000,00 €	-1 500 000,00 €	0,00 €

après en avoir délibéré

Décident,

par 08 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

1/ De créer un budget annexe au budget principal et de solliciter l'habilitation pour l'assujettissement à la TVA du syndicat mixte pour ce budget auprès des Services Fiscaux.

2/ De voter les crédits qui y sont inscrits,

3/ D'inscrire l'excédent de fonctionnement de 156 308, 54 euros constaté au compte administratif 2009

- aux dépenses imprévues du budget principal pour 6 308, 84,
- à une subvention au budget annexe de 150 000, 00 euros.

4/ d'adopter la modification numéro 1 du budget primitif 2010 et de voter les crédits qui y sont inscrits,

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Dariel RIGAUD



**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 mars 1962
BP 492
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 juin 2010

DELIBERATION n° 2010/023

L'an deux mil dix, vendredi 11 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 28 mai 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires, 3 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur MONTEYREMARD Christian



Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RIGAUD Daniel,

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe.

Excusés : Mmes PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO , CURTAUD, NUCCI.

Assistait : Monsieur Jean VALLET, trésorier du Roussillonnais

Objet : acquisition de 3 parcelles d'une contenance totale de 7 898 m², sises à Sablons, propriété de Madame Jeannie CHAPIN, née GENTIL.

Monsieur le Président expose que, par courrier en date du 02 mars 2010 parvenu au syndicat mixte le 30 mars 2010 Madame Jeannie CHAPIN, née Jeannine Mauricette Raymonde CHAPIN demeurant 146 rue du Batuna à 13430 EYGUIERES s'est déclaré vendeuse de trois parcelles incluses dans le périmètre de la ZIP.

Ces parcelles, numérotées 295, 296 et 297 section AE sises lieudit Ventebrant sur la commune de SABLONS, représente une surface totale de 7 898 m², au prix de 4,5 euros le m², soit 35 541 € qu'elle propose d'arrondir à 36 000 euros.

Ces 3 parcelles, non bâties, sont actuellement exploitées en production de tomates par Monsieur Gérard GENTIL.

Le Comité syndical,

Vu l'offre de Madame CHAPIN au prix de 4,5 € du m²,

Vu l'avis de France Domaine rendu en évaluation des terrains non aménagés situés dans le périmètre de la ZIP,

Vu le budget 2010 du syndicat mixte,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Et après en avoir délibéré,

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Décide,

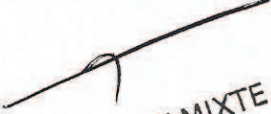
Article 1 : d'accepter l'offre de vente des trois parcelles précitées, propriété de Madame CHAPIN au prix global de 35 541,00 euros,

Article 2 : d'autoriser le Président à saisir Maître POLYCARPE, notaire à Roussillon aux fins de préparer les actes de cette acquisition,

Article 3 : autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et à payer les frais d'actes relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Daniel RIGAUD


SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09